



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 avril 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 26 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant aux incidents tragiques qui se sont déroulés dans le village de Kass (État du Darfour méridional), au cours desquels sept civils innocents ont perdu la vie et de nombreux autres ont été blessés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères (voir annexe), qui confirme notamment que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a délibérément fait un usage disproportionné, excessif et sans discernement de la force, en violation flagrante des règles d'engagement qui sont clairement énoncées dans l'accord sur le statut des forces, signé par le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU.

Ayant porté ces faits graves et sans précédent à votre attention, nous demandons à l'ONU d'amener la MINUAD à respecter pleinement les règles d'engagement énoncés dans l'accord sur le statut des forces et nous réservons le droit souverain légitime et ultime de prendre des mesures appropriées pour protéger nos citoyens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Hassan Hamid **Hassan**



**Annexe à la lettre datée du 26 avril 2015 adressée  
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Chargé  
d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères  
sur les incidents qui se sont produits à Kass (État  
du Darfour méridional)**

Le 26 avril 2015

Le 23 avril, à 17 h 50, une patrouille motorisée des forces de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) stationnées à Kass (Darfour méridional) s'est rendue vers un point d'eau se trouvant à trois kilomètres de distance, pour rapporter de l'eau à la base. Lorsque la patrouille est arrivée sur place, cinq bandits armés se sont emparés de son véhicule et ont fui en direction du sud. La patrouille de la MINUAD a poursuivi les bandits, sans succès.

Cette poursuite a eu lieu alors que des membres armés de la tribu des Zaghaoua venaient de quitter le marché de la localité pour se rendre à Boulboul Abou Gazou, y récupérer du bétail volé. Les forces de la MINUAD poursuivant les personnes qui avaient volé leur véhicule ont tiré sur les Zaghaoua, faisant cinq morts parmi les civils, dont un homme de 65 ans.

Le même jour, à 19 heures, alors qu'un grand nombre d'habitants s'étaient rassemblés près du siège de la MINUAD pour dénoncer le fait que certains de ses membres avaient tué des civils, les forces de l'Opération ont tiré à nouveau, faisant un mort et plusieurs blessés, dont certains grièvement, y compris une femme, Oum Masar Adam Omar Sleiman.

Les membres d'une force conjointe du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie et de la police de Kass, se déplaçant à bord de six véhicules, ont récupéré le véhicule volé de la MINUAD, qui n'était plus en état de marche, et l'ont restitué à l'Opération.

Le lendemain, à 8 heures, une force de la MINUAD s'est rendue en renfort de Nyala à Kass, alors qu'aux termes d'un accord signé entre l'Opération et le Gouvernement du Darfour méridional, elle ne bougerait pas de Nyala, afin d'éviter toute escalade de la situation et toute provocation aux yeux de la population. Lorsque la force est arrivée au siège de la MINUAD à Kass, elle a trouvé une foule de civils, ainsi que l'administrateur du district, le commandant du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie et des membres du comité de sécurité local, qui tentaient d'apaiser la population. Les forces de la MINUAD venues de Nyala se sont mises à tirer sans discernement, faisant un mort et plusieurs blessés.

Le 23 avril 2015, une plainte au pénal (n° 252) a été déposée auprès du Procureur général du district de Kass. Des ordres ont été également donnés en vue de procéder à des autopsies et d'établir des actes de décès pour sept personnes.

Le Gouverneur du Darfour méridional a ordonné la création d'une commission de l'État pour enquêter sur l'incident et établir les faits, présidée par le conseiller Babakr Jiddo Adam et constituée de l'adjoint du Procureur spécial du district de

Kass, d'un représentant de la police, d'un agent des renseignements du 61<sup>e</sup> régiment d'infanterie et d'un représentant du bureau de la sûreté nationale et du renseignement. Le cabinet du Président de la République a ordonné la création d'une commission fédérale présidée par le Ministre d'État au Ministère de la justice pour enquêter sur l'incident qui s'est produit à Kass et établir les faits.

Le Ministre des affaires étrangères affirme que depuis le début, les forces de la MINUAD ont commis nombre d'erreurs et de transgressions, comme suit :

- Un usage disproportionné et sans discernement de la force;
- Le non-respect des règles d'engagement et de la procédure énoncée dans l'accord sur le statut des forces, signé par le Gouvernement soudanais, l'ONU et l'Union africaine, du fait que les forces de la MINUAD ont tiré délibérément sur des civils dans l'intention de tuer, non de blesser;
- Les actes de provocation des forces de la MINUAD, qui ont tiré sur les civils;
- Le non-respect par l'Opération de l'accord signé avec l'État du Darfour méridional, d'après lequel les troupes doivent s'abstenir de se rendre à Kass, afin d'éviter toute escalade; l'absence de raisons logiques, fournies par l'Opération, pour expliquer pourquoi elle n'avait pas été en mesure de contacter le commandant de la force de la MINUAD, qui se rendait de Nyala à Kass;
- Le non-respect par l'Opération des procédures juridiques et pénales à suivre en cas de décès.

D'après le Ministre des affaires étrangères, les informations figurant dans la déclaration publiée par la MINUAD au sujet de l'incident sont totalement erronées. Il constate par ailleurs que la déclaration passe sous silence certains faits et événements, ce qui suscite de vives interrogations, tout à fait légitimes, au sujet des motivations de la MINUAD, d'autant que l'incident s'est produit alors que des dispositions sont prises en vue de la préparation et de l'exécution de la stratégie de retrait de l'Opération.

Le Ministère des affaires étrangères présente ses condoléances aux familles des victimes et se dit profondément préoccupé par les incidents. Il demande à l'ONU de faire le nécessaire pour amener l'Opération à respecter les règles de conduite et les lois et règlements régissant sa présence au Soudan, faute de quoi le Gouvernement soudanais se réservera le droit de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver les droits de ses citoyens et protéger leurs vies.